

Décision n° 98–756 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 16 septembre 1998 fixant la date de publication du catalogue d'interconnexion de France Télécom pour 1999

L'Autorité de régulation des télécommunications ;

Vu le code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté du 12 mars 1998 autorisant la société France Télécom à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public, et notamment son article 12.3 ;

Après en avoir délibéré le 16 septembre 1998 ;

Décide :

Art. 1er – La date à laquelle France Télécom publie son catalogue d'interconnexion pour l'année 1999 est fixée au 1er décembre 1998.

Art. 2 – Le directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de notifier à France Télécom la présente décision, qui sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 16 septembre 1998

Le Président

Jean–Michel Hubert